
RH-57**Description des attentes vis-à-vis du rôle de l'enseignant(e) désigné(e)**

La personne qui occupe le poste d'enseignant(e) désigné(e) remplace la direction de l'école lorsque celle-ci doit s'absenter de l'école. L'enseignant(e) désigné(e) veille à remplir les tâches suivantes selon son niveau :

- être présente à l'école au moins 15 minutes avant le début de la journée scolaire;
- répondre aux appels d'urgence des parents et du public;
- répondre aux questions urgentes soulevées par le personnel enseignant ou le personnel de soutien;
- répondre aux questions urgentes par rapport aux élèves;
- assurer le bon fonctionnement de l'école (ouverture des classes, récréations, heures du dîner, autobus, activités spéciales prévues, etc.); et,
- au palier secondaire, organiser la suppléance interne ou la suppléance au besoin;
- au palier élémentaire, organiser la suppléance au besoin;
- répondre à toute autre attente de nature urgente par la direction;
- quitter l'école une fois que la surveillance des élèves qui quittent l'école est terminée;
- documenter les suivis/incidents;
- informer les directions.